

ROUILLARD

GARANTIE



Rouillard offre une garantie de 10 ans, couvrant tous les produits et composantes à l'exception de:

- 5 ans pour les cylindres pneumatiques, composantes plastiques, bras, surface de tables, série Fauteuil 24hrs.
- 1 an pour tous les tissus et cuir ainsi que les roulettes.

Rouillard s'engage à réparer tous défaut qui serait survenu pendant la production, à remplacer toute composante défectueuse avec un produit comparable et à corriger tout bris résultant de l'usage normal de ses produits et ce, sans frais. Cette garantie ne s'applique pas aux dommages survenus pendant le transport et l'entreposage, de même que ceux résultant d'accidents, d'un usage non approprié, de l'altération, de la négligence, de l'abus ou de l'utilisation dans des conditions de température sévères. La modification, l'altération ou la substitution de composantes, par d'autres non approuvées par Rouillard, annule cette garantie.

Cette garantie est le seul recours pour le client contre les défauts qui pourraient survenir dans les produits Rouillard. Rouillard ne prendra pas en considération tout autre arrangement qui pourrait servir de garantie ou d'une interprétation de celle-ci.

Pour prendre avantage de cette garantie, une réclamation écrite doit être acheminée à Rouillard, incluant une description de la marchandise, les détails de la réclamation, la preuve de livraison et les renseignements suivants qui se retrouvent sous le siège du fauteuil: les cinq chiffres du numéro de commande, le numéro de modèle et la date de fabrication.